

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 87_2026

Nombre de conseillers

En exercice: 19

Objet : Intercommunalité – Rapport annuel d'activités de Roi
Morvan Communauté.

Présents: 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 16 septembre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme GERVAIS Elisabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représenté : M. DERRIEN Thomas (pouvoir Mme CORFDIR Claudine)

Madame WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 5211-39 ;

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ;

Considérant que le rapport d'activités a été transmis au maire de la commune le 23 juillet 2026

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités de Roi Morvan Communauté.

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

